

La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDANTS

LA SECURITE. ENCORE ET TOUJOURS...

Même s'il se révèle que, toutes proportions gardées, Parly 2 ne connaît pas plus de sinistres que les autres ensembles immobiliers de la région, le souci de préserver la tranquillité des personnes et d'assurer la protection des biens demeure l'une des priorités du Conseil Principal. Sans céder à une psychose injustifiée, la copropriété redouble d'efforts pour améliorer les moyens de prévention et de défense contre les accidents et les sinistres de toute nature. Ainsi les pompiers de Versailles ont-ils procédé à une visite des allées, des che-

mins et des squares pour recenser les points noirs et proposer les aménagements visant à favoriser la rapidité de leurs interventions. Au-delà de ces efforts collectifs, il faut savoir que la sécurité est avant toute chose une affaire personnelle. Un brin de vigilance, de prévoyance, d'intelligence... et bien des drames peuvent être évités.

Que chaque particulier se préoccupe davantage du bien commun... et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes Parlysiens.

Jean-François PEUMERY



Le Chef du District et Commissaire Central de Versailles :
REPOND AUX QUESTIONS DES PARLYSIENS

(Lire en page 2 : l'interview réalisée par Michel PRADAUD)

Le Commissaire Divisionnaire Yves MONARD :

"UNISSONS NOS VOLONTES"

"Qu'il s'agisse d'agressions, de cambriolages, de vols de voitures quelle est la situation à Parly 2 ?"

"Quelle est la nature de vos interventions les plus fréquentes ?"

"Parly 2 a la particularité de concentrer une population importante sur une superficie relativement faible. La moitié de la population des villes du Chesnay et de Rocquencourt réside à Parly 2. Dans le même temps cet ensemble résidentiel se transforme la nuit en un immense parking où se côtoient les véhicules les plus divers, récents et de haut de gamme pour la plupart. De plus, en journée et en soirée le centre commercial attire un public qui dépasse très largement les frontières de l'agglomération versaillaise. Dès lors le secteur de Parly 2 attire inévitablement certains délinquants notamment ceux qui ont pour cible les véhicules ou les locaux à cambrioler. L'examen des chiffres montre toutefois que la "pression" de la délinquance comparativement à l'importance numérique de la population n'est pas supérieure aux autres secteurs de l'agglomération."

"En matière de sécurité des biens et des personnes, où portez-vous votre effort ?"

"Comment accroître la tranquillité des Parlysiens ?"

"L'effort porte essentiellement sur la surveillance de la voie publique et des parkings de surface. Il s'agit tout d'abord de dissuader les délinquants et de rassurer la population par une présence visible de policiers en tenue. Ces derniers proviennent tant du poste de police du Chesnay que du commissariat central lui-même. Les gardiens de la paix du poste local assurent essentiellement des fonctions d'ilotage, prenant contact avec les intendants, s'intéressant à la vie de la résidence, cherchant à rassurer par leur présence bienveillante. L'action des policiers en tenue du commissariat central, en dehors des patrouilles de surveillance, est prioritairement axée sur les interventions "Police-Secours" au profit de la population.

Il s'agit ensuite de conduire une action plus répressive par le repérage et l'interpellation, si possible en flagrant délit, des délinquants. Pour cela des policiers en civil qui composent des brigades anti criminalité (B.A.C.) patrouillent avec des véhicules banalisés à Parly 2 comme sur l'ensemble de l'agglomération. Agissant discrètement ils peuvent plus facilement procéder à des interpellations.

La tranquillité des Parlysiens ne pourra augmenter qu'avec un accroissement de la solidarité entre habitants. L'action de la police est certes déterminante et il est nécessaire d'augmenter encore le taux de présence policière sur le terrain, mais la police ne peut rien à elle seule. La sécurité étant l'affaire de tous il est essentiel que les résidents s'aident mutuellement et contribuent à mettre en œuvre ce que l'on peut appeler *une sûreté de voisinage*".

"Trop souvent la population se plaint de délais d'inter-

vention de vos services.

"Comment les réduire ?"

"Le problème des délais d'intervention est un de mes soucis constant. L'efficacité et la crédibilité de la police passent, pour beaucoup, par des délais d'intervention le plus réduit possible. Ce n'est pas hélas toujours le cas. En effet la capacité

opérationnelle du commissariat central de Versailles (qui englobe le bureau de police du Chesnay) est forcément limitée. Il est rare que je dispose de plus de trois véhicules d'intervention, simultanément. Aussi lorsque le nombre de demandes d'intervention est supérieur, les délais d'attente augmentent. J'ajoute que la circonscription de police de Versailles est vaste. Elle englobe six communes à savoir du Nord au Sud : Rocquencourt, Le Chesnay, Versailles, Buc, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble. Il arrive que le véhicule devant intervenir au Chesnay, à la suite d'un appel sur le "17", se trouve aux fins fond de Toussus-le-Noble. Le délai d'arrivée s'en trouve forcément rallongé. Ceci étant tout est mis en œuvre pour que les délais soient les plus courts possible."

"Un problème d'effectifs est souvent évoqué par votre administration. Ne serait-il pas possible malgré tout de renforcer le poste du Chesnay ?"

"Le problème des effectifs est en effet important. Vous ne me croiriez pas si je disais que je dispose de suffisamment d'effectifs. Il me manque des gardiens de la paix pour assurer une présence plus importante sur la voie publique et ce, compte tenu de toutes les charges annexes qui pèsent sur mon service (gardes statiques de toutes sortes - prestations au profit de la Justice, etc.). Aussi il n'est pas envisageable d'augmenter de manière significative les effectifs du poste de police du Chesnay. Actuellement sont affectés à ce service, un lieutenant de police, un brigadier-chef, trois gardiens de la paix et trois policiers auxiliaires. Cet effectif permet à ce bureau d'assurer en une journée les missions qui lui sont confiées. Il ne peut être question par contre d'une ouverture 24 heures sur 24. Ce ne serait d'ailleurs pas opportun car cela serait trop coûteux en effectif, pour une efficacité qui resterait malgré tout limitée. . . .



• • •

Il est préférable, la nuit, de disposer d'équipes mobiles et bien coordonnées opérant depuis le commissariat central. Je veille à ce que les effectifs du poste de police du Chesnay soient utilisés essentiellement à des tâches de surveillance, d'intervention et d'ilotage sur la voie publique plutôt qu'à des tâches administratives. C'est ce que je m'efforce de faire et toute mon action me conduit à tenter de renforcer encore le potentiel opérationnel des effectifs présents."

"Chacune des deux communes, Le Chesnay et Rocquencourt, possède une police municipale. La coordination est-elle parfaite avec la police nationale ?"
"Je n'ai qu'à me louer des relations qui se sont instaurées entre la Police Nationale (Commissariat central et poste du Chesnay) et les polices municipales de Rocquencourt

et du Chesnay. Ces services travaillent en parfaite complémentarité. Les polices municipales apportent un plus indéniable en matière de sécurité par leur présence constante, leur connaissance des lieux et des hommes, leur équipement et leur savoir faire. La Police Nationale, force étatique, apporte ses moyens, sa technicité ainsi que ses compétences juridiques.

Je suis intimement persuadé que c'est ensemble, Police Nationale, Polices municipales et population qu'il sera possible de lutter efficacement contre la délinquance. Unissons nos volontés, nos compétences et la vie à Parly 2 qui est déjà fort agréable et enviée par beaucoup s'améliorera encore."

Propos recueillis par : **Michel PRADAUD**

LES RISQUES MAJEURS SELON LES PARLYSIENS LE VOL AVANT L'INCENDIE

La sécurité est l'affaire de tous... Et les accidents n'arrivent pas qu'aux autres.. Faut-il croire qu'à Parly 2, cette préoccupation ne revêt guère, comme ailleurs, un intérêt majeur ? Ou que nos concitoyens estiment être suffisamment protégés par les temps qui courent ? Non, sans aucun doute ...

Il n'empêche que le sondage publié voici quelque temps dans ces colonnes n'a pas rencontré le succès de masse escompté. Quelques dizaines de réponses, fort intéressantes au demeurant, n'en permettent pas moins de saisir la réalité des craintes partagées par une majorité de résidents. Et l'on s'étonnera à peine que le vol (52 %) vienne en tête des risques recensés autour des squares.

Plus que les cambriolages d'appartements, les Parlysiens redoutent la disparition de leur automobile. Nombreux sont ceux qui réclament à cet égard une surveillance accrue de la part des polices municipales du Chesnay et de Rocquencourt et la création de parkings souterrains aux quatre coins de la copropriété.

Pour ce qui concerne les habitations, une généralisation des digicodes est autant souhaitée que l'installation d'un système de vidéo surveillance.

En matière de lutte contre les incendies (43 % des risques cités en priorité), les résidents placent en tête les dangers représentés par l'utilisation du gaz dans les cuisines, par la vétusté de certaines installations électriques, par la présence d'engins à moteurs dans les caves...

Parmi les sinistres les moins cités (5 %) figurent les accidents de la circulation, les agressions, les chutes de vitrages de loggias, le vandalisme... D'une manière générale, les Parlysiens insistent sur la nécessité de faire respecter le règlement intérieur, d'instaurer un contrôle technique des installations électriques, de supprimer à terme la fourniture de gaz domestique...

Autant de suggestions retrouvées dans l'une ou l'autre des conclusions de la commission après ses premières réflexions. Ce qui ne devrait pas empêcher les lecteurs de cette "Lettre" ayant d'autres idées de les communiquer.

*En matière de sécurité surtout,
il n'est jamais trop tard pour bien faire...*

Jean-François PEUMERY



LA SECURITE :

L'AFFAIRE DE TOUS

Voici déjà un an que, sous l'impulsion de J.F. PEUMERY, était lancée une action concernant spécifiquement la sécurité dans Parly 2. En corollaire, la commission technique constituait un groupe de quatre personnes, chargé d'examiner les problèmes et de proposer des solutions adaptées aux cas les plus sensibles. Tentons de dresser le bilan de cette première année :

Un recensement des différents risques relatifs aux biens et aux personnes a été établi, allant de



la prévention des accidents corporels dans les parties communes à la conformité des appareils électrodomestiques.

La démarche suivante a consisté à faire un état des lieux.

La priorité des actions à mener a ensuite été donnée aux questions intéressant l'incendie et le vol. Le sujet de la prévention des incendies a d'ailleurs donné lieu à de nombreuses discussions au sein de la commission technique, car il est apparu que les différents procédés de lutte devaient comprendre aussi une partie psychologique de sensibilisation des résidents, le domaine



privatif de chacun limitant l'application de toutes les recommandations souhaitables.

A ce jour, un certain nombre de fiches a été établi, concernant les parties communes, à savoir :

- Inflammabilité des revêtements des murs des halls, couloirs et escaliers
- Amélioration de la commande des trappes de fumée dans les escaliers
- Généralisation des poubelles métalliques sous les vide-ordures
- Elimination des risques de corrosion de certaines conduites de gaz.

En même temps, un autre groupe de la commission technique a commencé à se pencher sur le devenir de nos voies piétonnes et de nos rues, afin de proposer, à terme, des modifications intégrant des revêtements nouveaux et une sécurité des piétons renforcée.

Une étude prospective sur l'entretien et la rénovation des ascenseurs a aussi démarré. L'année 1996 verra la poursuite de ces travaux et la diffusion de leurs conclusions.

Les prochains sujets traités seront :

- Locaux vide-ordures
- Extincteurs
- Placards et gaines techniques
- Alimentation électrique des parties communes et des éclairages d'allées
- Eclairage de secours (escaliers et ascenseurs)
- Allées de circulation (voies



engins et voies échelles)

- Locaux voitures d'enfants
- Caves
- Accès immeubles (portiers téléphoniques et digicodes)
- Façades (chutes d'objets)
- Affichage des consignes et obligations des propriétaires
- Terrasses (consignes de sécurité au cours de travaux et protection contre les intrusions)
- Ascenseurs (consignes de sécurité et entretien)

Quel qu'en soit l'impact, il apparaît aussi nécessaire de faire d'avantage participer les Parlysiens à cette sensibilisation, par des discussions, des conférences, des démonstrations, des notes, éventuellement et sur demande par des visites à domicile. Car répétons le : "La sécurité est l'affaire de tous".

Serge LEBEFAUDE



Groupe Miège

EXPLOITATION CHAUFFAGE
CLIMATISATION - VENTILATION
CHAUFFAGE - FUMISTERIE
PLOMBERIE - ETANCHEITE
COUVERTURE-MH
EAUX ET ASSAINISSEMENT

39, Bd de la Muette 95142 GARGES-LES-GONESSE Cedex / Tél. (1) 39 86 96 20 Télécopie 39 86 03 21 Télex 609 945

PARLY 2 FINANCES... SUITE

L'EVOLUTION DES CHARGES DE COPROPRIETE

En sept ans, les charges totales ont progressé de 27,8 %, soit un peu moins de 4 % par an, l'inflation ayant été de 20 % soit une moyenne d'environ 3 % par an.

Il faut cependant différencier frais de fonctionnement et investissements. En effet, dans le même temps, les frais de fonctionnement ont augmenté :

- De 15,6 % pour le Syndicat Principal soit de 2,2 % par an
- De 24,8 % pour les Syndicats Secondaires soit 3,5 % par an
- De 20,6 % au total, soit environ 3 % par an.

Ils ont donc suivi la courbe de l'inflation et les coûts dus au changement de Syndic ont été compensés par des économies ultérieures.

Par contre les investissements ont progressé de manière spectaculaire puisque les dépenses de 1987 ont plus que doublé en 1994 après avoir plus que triplé au cours des exercices précédents.

Ce sont donc les investissements pour travaux importants et améliorations qui ont porté l'évolution des charges au delà des taux d'inflation.

Bien que les investissements ne représentent que 12,2 % du total des dépenses, c'est en effet près de 100 millions

de francs qui, en sept ans, ont été consacrés par les Parlysiens à la conservation et l'amélioration de leur patrimoine. Pendant ce temps, les charges de fonctionnement étaient gérées de plus en plus serrées.

Au résultat, une évolution globale supérieure de 1 % à celle de l'inflation : significative, mais supportable pour maintenir et améliorer le cadre de vie.

Il faut donc poursuivre dans ce sens :

- Continuer de rechercher des économies de fonctionnement sans altérer la qualité de service, par un recours à l'économie d'échelle sur des postes importants comme nettoyage ou espaces verts.
- Continuer d'investir dans l'entretien préventif et curatif, dans la modernisation du cadre de vie, autant de clés de la valeur du patrimoine.

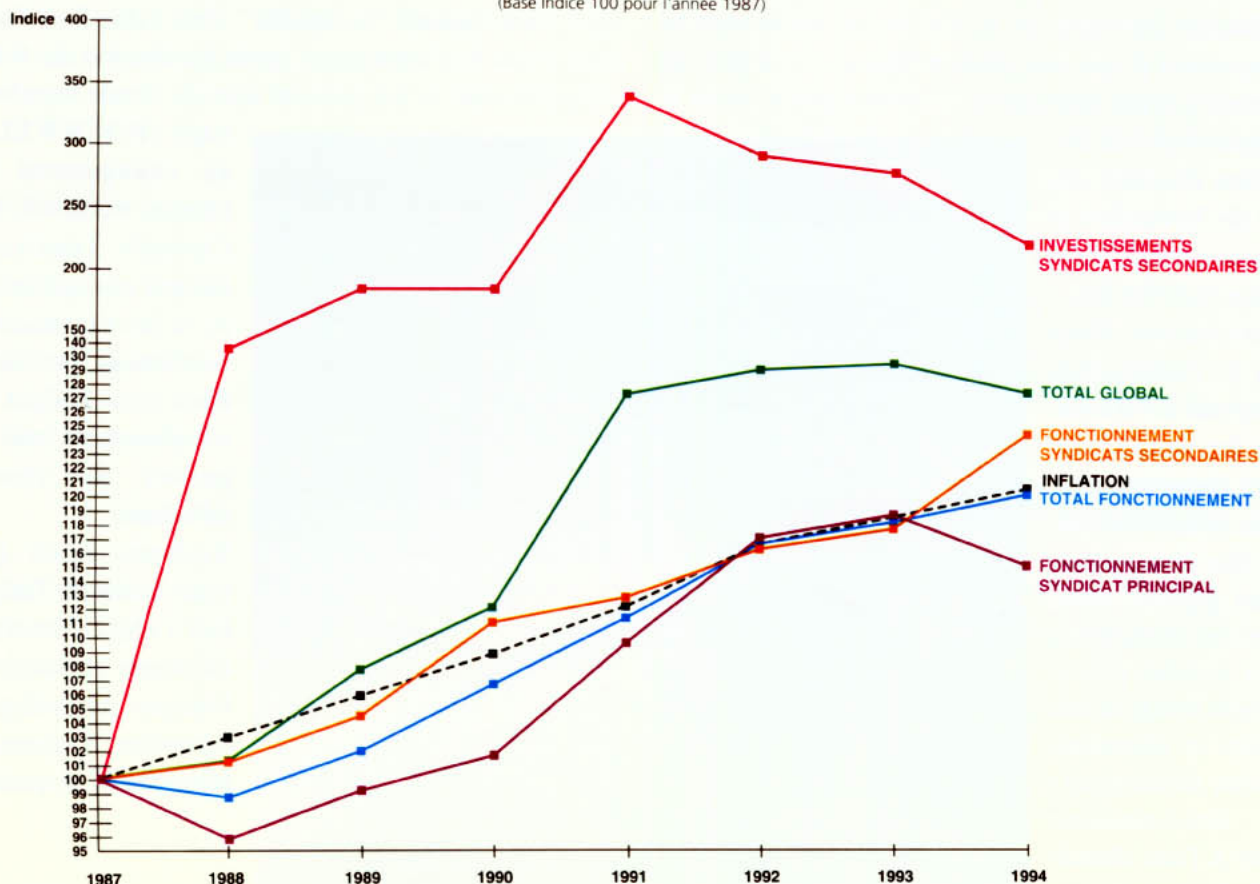
C'est à ce prix que Parly 2 peut continuer à rester un lieu d'exception, un cadre si agréable à vivre. D'autant plus que grâce à tous les investissements réalisés par les copropriétaires, Parly 2 ne porte pas son âge.

Les chiffres ci-dessous, montrent que c'est à la portée de Parly 2.

Jean-Pierre BARRERE

COURBES DES CHARGES DE GESTION COURANTE D'ENTRETIEN & D'AMELIORATION DE PARLY 2

(Base Indice 100 pour l'année 1987)



L'EAU DE PARLY 2...

La contemplation de leurs espaces verts rejouit tous les Parlysiens. Mais peu d'entre eux soupçonnent ce qui serpente dans le sous-sol ? Un bref aperçu des plans montre un entrelacement complexe d'où l'on peut distinguer :

- Les canalisations aller et retour du chauffage dit "Primaire", qui alimente les échangeurs de température des sous-stations de chaque résidence.
- Les canalisations aller et retour du chauffage dit "Secondaire", qui transmettent l'eau chaude dans les serpentins de chauffage de nos planchers et plafonds.
- Les conduites de gaz.
- Les câbles de l'EDF.
- Les câbles des télécommunications.
- Les câbles du réseau d'éclairage de nos allées piétonnes et de nos parkings.
- Les canalisations aller et retour de l'eau chaude sanitaire alimentant nos salles de bains et nos cuisines depuis les échangeurs des sous-stations des résidences.
- Les conduites d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales (qui sont distinctes).
- Enfin les canalisations d'eau froide qui alimentent les sous-stations et tous les puisages d'eau froide des parties communes et privatives.

Le réseau de distribution de l'eau froide, de par sa nature, justifie une analyse particulière. Rappelons que l'eau du Chesnay provient de la station de traitement de Louveciennes et que, aux plans juridique et matériel, les compteurs d'eau marquent la délimitation entre le concessionnaire de distribution (Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, aussi appelée S.E.V.E.S.C.) et l'utilisateur. Pour Parly 2, l'utilisation correspond à l'alimentation des parties communes (bouches d'incendie, prises d'arrosage et jets d'eau, puisage des parties communes des immeubles) et des parties privatives (eau froide de nos robinets et alimentation des échangeurs des sous-stations propres à l'eau chaude sanitaire).



Ce réseau d'eau froide qui représente près de trente kilomètres de canalisation, est constitué dans son immense majorité de tubes en PVC, dont le diamètre varie entre quatre vingts et quarante millimètres, et enterré à une profondeur de un à deux mètres, ceci étant obligatoire, en particulier pour la mise hors gel. Il est soumis à de nombreuses agressions, parmi lesquelles on peut citer : le vieillissement physico-chimique du matériau et les mouvements de terrain liés aux variations de température du sol et à son degré d'humidité, dépendant de la pluviométrie. La durée de vie des canalisations d'origine se situe, dans ces conditions, entre trente et trente cinq ans. (Le PVC produit actuellement voit cette durée croître sensiblement grâce aux progrès de la chimie).

Le réseau d'eau froide fait l'objet d'une surveillance particulière et constante, car l'incidence des fuites possibles est catastrophique au plan des budgets "Eau" de chaque résidence, d'autant plus que le coût du m³ est en progression constante.

La surveillance des consommations est centralisée à la S.C.C. qui, lorsque l'analyse statistique mensuelle correspondante fait apparaître une anomalie, déclenche un premier examen des sites par son service entretien, selon des procédures maintenant bien établies.

Si cette première prospection n'aboutit pas, les équipes spécialisées de la S.E.V.E.S.C. prennent le relais, l'objectif étant toujours "la rapidité", c'est à dire la moindre perte d'eau. Les réparations, après localisation des fuites et fouilles dans le sol, peuvent aller du simple manchonnage

(ROCKWELL) au changement du tronçon incriminé. Les Conseils Syndicaux suivent ces opérations et, si les expertises le confirment, prévoient dans leur budget un remplacement total ou partiel du réseau défaillant.

Sachons aussi que l'eau froide de Parly 2 fait l'objet d'analyse chimique et bactériologique périodique, permettant d'assurer la pérennité de sa qualité.

Serge LEBEFAUDE

TELEVISION PAR SATELLITES

La rénovation de l'installation collective télévision de la Résidence Neuilly, qui avait été votée en Assemblée de décembre 1994, est maintenant en service. Les résidents disposent tous à présent de neuf chaînes supplémentaires gratuites et plus encore pour ceux qui se sont équipés d'un Tuner/Démodulateur de satellites près de leur téléviseur. Chacun peut aussi s'abonner individuellement au "bouquet" de chaînes Canal Satellites (Canal J, Jimmy, MCM, Planète, Eurosport et

Paris première), au prix de 105 Frs par mois ou de 136 Frs par mois suivant qu'ils sont ou non abonnés à Canal +. Ces personnes réalisent ainsi une économie pouvant atteindre près de 70 % par rapport à l'abonnement au câble. Les antennes paraboliques de petites dimensions ont été installées de manière discrète afin de ne pas dégrader notre environnement, et restent invisibles à tous. Neuf résidences ont étudié une résolution analogue aux Assemblées

Secondaires de 1995. Aucune n'a obtenu le quorum requis pour la faire voter à cette première présentation du fait d'une participation insuffisante aux Assemblées.

Il semble pourtant que les partisans de cet équipement étaient nombreux parmi les résidences.

Nul doute donc, que l'expérience de Neuilly sera suivie avec attention et convaincra bien d'autres Syndicats Secondaires.

INSECURITE

Un projet de décret du Ministère de l'Intérieur tendrait à obliger les copropriétés de plus de cent appartements, les parkings souterrains et les Centres Commerciaux à engager des vigiles.

Si l'idée peut apparaître satisfaisante au premier abord, cette disposition présente des inconvénients majeurs. Sur le plan des principes, cette disposition créerait deux sortes de citoyens : ceux qui résident en copropriété et les autres. Les uns devraient supporter les charges engendrées par les vigiles, les autres non.

Au plan pratique, il a été déjà nécessaire de créer des polices municipales pour pallier les difficultés de la police nationale (manque d'effectifs, de moyens, etc.). Les conflits de responsabilité entre ces deux polices existent déjà, malgré les efforts des uns et des autres pour se coordonner convenablement.

Faut-il créer un troisième niveau de force de l'ordre, qui ne pourrait qu'ajouter aux risques de confusion ?

Ne peut-on pas craindre que la présence de vigiles mal formés, recrutés rapidement pour faire face à la demande, conduise à des dérapages ?

L'insécurité reculerait-elle alors ?

CHAUFFAGE...

Le chauffage et la production d'eau chaude de Parly 2 sont assurés par une chaufferie unique située rue des 2 Cousins. Celle-ci est constituée de quatre chaudières à Gaz de puissances différentes qui peuvent être mises en service séparément ou simultanément, afin d'assurer la production d'énergie nécessaire à l'ensemble de Parly 2 suivant la température extérieure.

Cette énergie est transportée par un réseau de canalisation dit "réseau primaire" où l'eau circule sous forte pression, chauffée à une température variable pouvant atteindre 170° C à 180° C, vers les trente sous-stations, une par résidence en général.

A l'intérieur de celles-ci, le réseau primaire transmet son énergie par l'intermédiaire d'un échangeur ou circuit dit "secondaire". Celui-ci alimente le chauffage par les panneaux

rayonnants des planchers et plafonds, ainsi que les ballons d'eau chaude.

Quelques chiffres permettent de se rendre compte de l'importance de l'installation :

- Puissance de la chaufferie : 89 Méga-Watts, soit équivalent à 89 000 radiateurs d'un kilowatt.
- Longueur du circuit primaire : quatorze kilomètres.

Cette installation fonctionne toute l'année à l'exception des trois ou quatre jours de la première semaine du mois d'août, pendant l'entretien des systèmes de commutation entre les circuits parallèles qui ne peuvent être isolés.

La société COFRETH assure la marche et l'entretien de cette installation. Elle dispose d'une équipe de huit personnes sur le site de Parly 2, une équipe de permanence régionale

assurant les éventuelles défaillances durant les nuits et les week-ends.

L'installation est en évolution permanente et un programme de télé-surveillance des sous-stations est en étude, afin d'améliorer les performances et le confort.

Les résidents qui constatent des mal fonctionnements au niveau de leur appartement doivent le signaler au moyen des fiches d'avaries qui sont à leur disposition chez leurs intendants. Les appels téléphoniques qui paraissent plus rapides se traduisent souvent par une perte de cette information et n'assurent pas un aussi bon moyen de communication entre les résidents et les personnes chargées d'assurer le service de chauffage et de production d'eau chaude.

Michel TEXIER

ASSEMBLEES SECONDAIRES 1995...

Les Assemblées spéciales des Syndicats Secondaires se sont tenues du 17 octobre au 7 décembre.

La participation des présents et représentés a été de 65,31 %, en légère diminution sur les années précédentes où ont été enregistrés des taux jusqu'à 72 %.

La mise au point du programme informatique a permis une très nette amélioration des différentes opérations nécessaires à la préparation et la tenue des Assemblées, ainsi qu'à l'envoi du procès-verbal.

Ainsi, les séances d'émargement, si longues et fastidieuses les années précédentes, ont été plus courtes et les Assemblées ont pu débiter en majorité avant 21 heures 15, soit un gain de temps de près de 30 minutes par rapport à l'année dernière.

Malgré la relativement faible participation, la grande

majorité des résolutions a pu être votée.

Les budgets de fonctionnement des Syndicats Secondaires votés sont en augmentation de 5,4 % par rapport à ceux de l'année 1995, cette hausse inclut l'augmentation de la T.V.A. qui représente à elle seule 1,16 %.

Les sommes engagées au titre des travaux exceptionnels sont en augmentation de 16 % par rapport à 1995 et se répartissent ainsi :

- ▣ 40 % pour les travaux d'entretien et d'aménagement de l'intérieur des immeubles,
- ▣ 54 % concernent les travaux d'entretien de l'extérieur des bâtiments,
- ▣ 6 % sont destinés à l'aménagement des espaces verts.

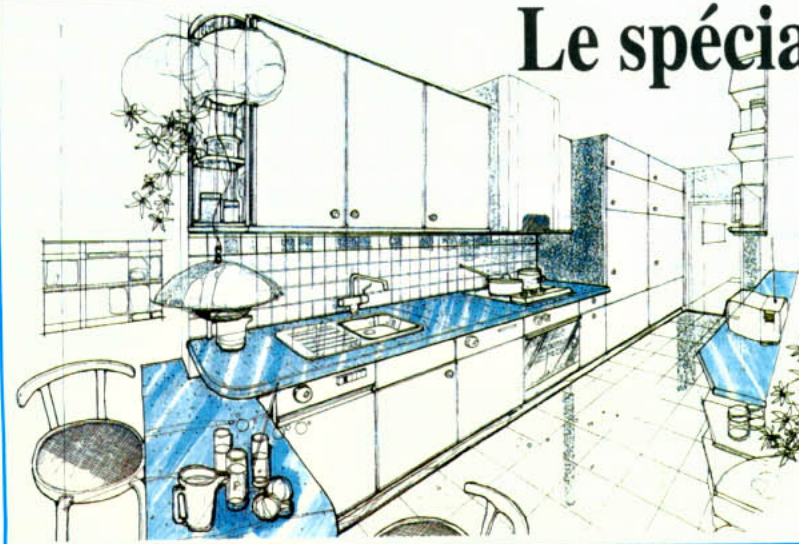
Le programme de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses porte, comme en 1995, sur sept immeubles. A fin 1996, il restera cent six immeubles dont l'étanchéité sera à refaire, les premières réfections, sauf dommage imprévu, ne devant avoir lieu que dans trois ou quatre ans.

Globalement, le budget total de Parly 2, c'est à dire les budgets de fonctionnement du Syndicat Principal (voté le 7 juin 1995), des Syndicats Secondaires, et des travaux exceptionnels se monte à 110 720 000 Frs environ, soit une augmentation de 4,2 % sur le budget de 1995.



Gilles MERCIER

ASSEMBLEE GENERALE au Palais des Congrès de Versailles : Le 12 juin 1996



Le spécialiste des cuisines

de **PARLY** depuis 15 ans

Culinelle

Marie-Armelle et Pierre REUX
29 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay

39 55 22 41

Devis gratuits sur rendez-vous

PARLY 2 ANIMATION

FLAINE... SKI



Vous vous souvenez qu'une section ski a été créée cette année au sein de l'Association pour l'Animation de Parly 2 afin de vous ouvrir la station de SKI/FLAINE. Anne-Laure de FRANCOLINI et Annick GOUBELY se tiennent à votre disposition tous les samedis de 10 h à 12 h dans les locaux de l'Association et vous pourrez découvrir avec elles toutes les réductions obtenues dans la station sur présentation de la **Carte Avantage** de Parly 2.

D'ores et déjà, une nouvelle : à **FLAINE**, tout détenteur de la **Carte Avantage** se verra offrir le jour de son arrivée son forfait demi-journée de ski

ECHOS DES RESIDENCES

Le 16 décembre dernier, avec un peu d'avance malgré les difficultés de transport, le Père Noël est passé par la Résidence Odéon.

Au pied du sapin illuminé installé dans les jardins au milieu des immeubles, les soixante enfants de la Résidence, âgés de un à quinze ans, se sont vus distribués des menus cadeaux et des sacs de friandises.

Parents et enfants, très satisfaits de cette heureuse initiative, attendent le Noël prochain.

Jean-Claude BUFFET



PERMANENCES DU CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 10 h à 17 h 30
Jeudi : 10 h à 17 h 30
Samedi : 10 h à 12 h

☎ 39 55 31 11 - Fax : 39 55 04 44



36 15 PARLY 

PARLY 2 ANIMATION

THEATRE

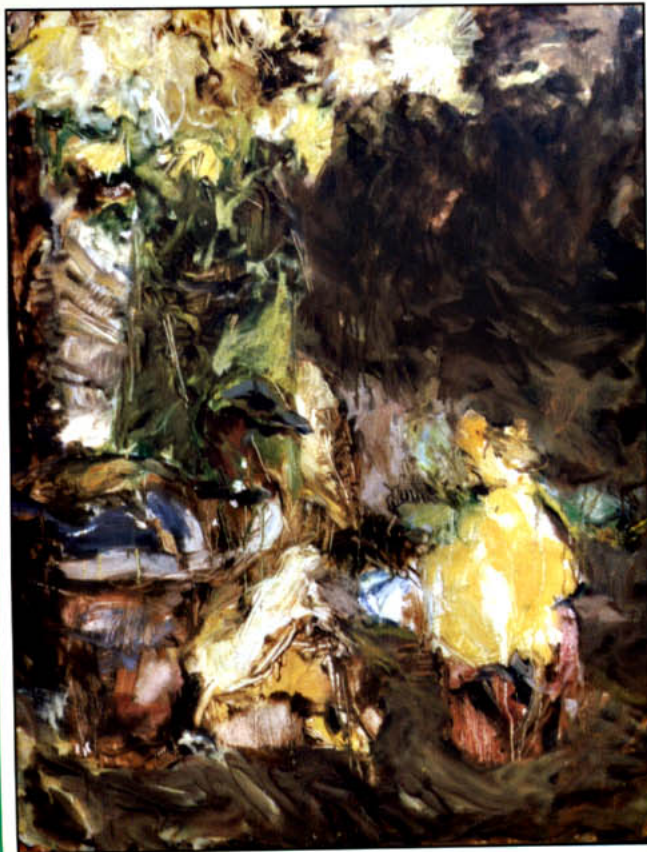
*Samedi 30 mars à 21 h et dimanche 31 mars à 16 h,
au théâtre Nouvelle France au Chesnay, nouveau
grand spectacle de la Compagnie "La MIMESIS".*

L'ASSEMBLEE DES FEMMES

de Robert MERLE, d'après ARISTOPHANE
(Vème siècle avant J-C)

Une comédie réjouissante, en trois tableaux avec
chœurs, chants et danses, qui se déroule à Athènes au
Vème siècle avant J-C. Elle vous sera présentée,
MIMESIS oblige, dans un très beau décor,
avec de somptueux costumes,
dessinés par un styliste parisien bien connu.
Le thème du gouvernement des femmes, celui de la
paix et de la guerre, reviennent comme un leitmotiv
dans les comédies d'ARISTOPHANE.
Robert MERLE a adapté deux de ses célèbres comé-
dies, Lysistrata et L'ASSEMBLEE DES FEMMES, en
reprenant des dialogues hilarants, qui montrent bien
que ce célèbre dramaturge grec reste
d'une brûlante actualité.

Nicole de JERFANION



CLUB  arts
relations
services culturels

Première exposition de François BONNELLE,
jeune artiste de talent, depuis peu professeur de dessin
peinture au Club Ars.

Il exposera du *19 février au 3 mars 1996* au
Centre Culturel de Parly 2.

Le vernissage aura lieu le mercredi 21 février à 19 H.

☎ 39 54 43 47

Lundi au vendredi : 10 h à 12 h & 14 h à 18 h

Mercredi : 10 h à 20 h (*sans interruption*)

PARLY EVASION

LES CONQUERANTS SONT DE RETOUR...

Le "Rêve Américain" de notre équipe de Parly 2 s'est réalisé du 8 au 22 octobre dernier. Mais comment sortir d'un rêve aussi intense, aussi exaltant que cet extraordinaire spectacle de la nature ? Chaque jour apportait à notre équipe son lot de surprises...

Premier choc :

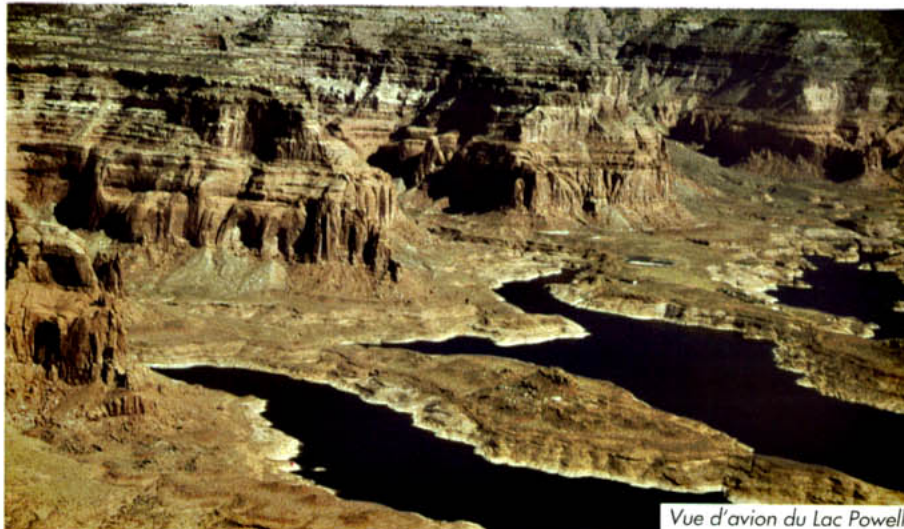
Le **Grand Canyon**.

Chacun croyait le connaître car il est omniprésent, dans les films de l'Ouest, sur les affiches publicitaires, les reportages télévisés. Oui, mais en le découvrant réellement au hasard d'une route sinueuse, nous sommes restés sans voix, souffle coupé, paupières écarquillées, émus, les yeux à moitié voilés, presque au bord des larmes.

Deuxième émotion : **Monument Valley**, le territoire des Navajos, décor naturel des films de John Wayne, que nous nous attendions à voir surgir et passer à toute allure sur son cheval...

Tout était ocre rouge intense : le sable, les routes, les collines et les rochers gigantesques aux noms poétiques des "Trois Sœurs", de "l'Ours", du "Lapin", du "Grand Indien". Une seule couleur osait rivaliser avec celle de la terre : le bleu pur du ciel strié de légers nuages blancs. Puis nous avons dîné sur place, autour d'un barbecue préparé par des indiens, tout en contemplant l'embrasement de la nature au soleil couchant.

Le jour suivant c'était le **Lac Powell**, lac artificiel sur le **Colorado**. Masses



Vue d'avion du Lac Powell

énormes de rochers rouge-orangé, comme drapés par un couturier invisible, tombant à pic dans les eaux bleu marine du lac. Au dessus des eaux le paysage est sec, aride, désert. L'eau ronge depuis des millénaires les parois des roches formant des lacs successifs, des fjords ou de longs couloirs sinueux où le seul clapotis des eaux qui s'ouvrent devant notre bateau vient troubler le calme qui règne partout.

Notre coup de cœur : la découverte de **Bryce Canyon**, véritable océan de rochers finement découpés comme de la dentelle, de pitons, de cheminées, d'aiguilles presque transparentes parées des couleurs les plus riches d'une palette de peintre : jaune paille, safran, orangés délicats, pêche, lilas pâle ou violet intense, abricot, parme, rose, blanc argenté. Au fil des heures ces couleurs se superposent, s'éclipsent, rivalisent, s'éclairent ou s'assombrissent pour former, au moment où le soleil vient se coucher derrière ces remparts hérissés de mille pointes, comme un halo de couleurs, toutes

teintes confondues, comme filtrées au travers d'un large voile de mariée.

Et les villes, comme **San Francisco** où pendant quelques heures en autocar, en taxi ou en "cable car", on revit les poursuites infernales dans ses rues en montagne russes.

Las Vegas, la

ville de toutes les folies, où l'on ne vit que la nuit autour des salles de jeux et des machines à sous des hôtels, plus fantastiques les uns que les autres, dans des décors fabuleux de palmiers, de forêts tropicales, de piscines en cascades, de flamants roses, de colonnes doriques, de sphinx, de frégates crachant le feu par la gueule de leurs canons, de galeries marchandes à ciel ouvert en trompe-l'œil. Ils ont pour noms Flamingo, Luxor, Mirage, Ceasar Palace...

St Solvang, petit village danois sur la côte californienne qui étale ses jolies maisons, ses charmantes boutiques et ses moulins tout au long de ses rues de conte de fée.

Non, nous n'oublierons pas ce voyage et à la demande de beaucoup de nos compagnons nous repartirons à la conquête des grands espaces au mois de septembre en visitant d'autres merveilles : **Yellowstone Park**, les **Montagnes rocheuses de l'Ouest Canadien**, Banff, Jasper, Vancouver...

Alors.... à bientôt

Dolly et Claude YOLLANT

Pour de plus amples informations : Parly Evasion Local Postal 376 - 78158 LE CHESNAY Cedex

Bureau de l'Association : Centre Commercial - Face Porte Notre Dame (**Entrée dans les parkings**)

Téléphone : 39 55 83 71 - **Permanence :** tous les vendredis - 10 h 30 à 12 h 30

DROIT DE REPONSE

" LE LEURRE ET L'ARGENT DU LEURRE "

L'article paru dans votre bulletin n° 28 d'Octobre 1995 sous le titre " LEURRE DE VERITE " m'oblige à la mise au point suivante :

A l'occasion de l'ouverture du SALON DE LA COPROPRIETE au CNIT de la Défense à Paris, TF1 m'a personnellement contacté pour m'informer que de nombreux copropriétaires (comme moi) souhaitaient une gestion plus transparente de la part de leur Syndic. Quoi de plus normal et naturel quant on sait que ce sont les copropriétaires eux mêmes qui paient leur Syndic pour gérer leur Immeuble ? D'où le déclenchement des séries d'interview auprès des copropriétaires, dans tout l'Héxagone par notre Office National.

Et voilà notre illustre Informateur, J.F. PEUMERY, de sauter sur la magnifique occasion, pour nous présenter son explication sur un point de détail :

" L'installation de la fameuse barrière sur le parking de la Résidence Passy n'a jamais été votée " nous précise-t-il. Eh! Nous le savons tous, Beau Prince !... Et bien nous en a pris . Ce n'est pas sur ce sujet que portent les enquêtes de TF1 :

- Lors de notre A.G. de Novembre 93, cette installation nous a été proposée pour un montant de 52.552,00 F. = Vote négatif.

- L'année suivante (obstination oblige !...), la même installation nous est proposée pour 54.194 F. = Vote négatif.

" Et l'argent est resté dans la poche des Copropriétaires " nous est-il précisé . Et c'est donc parfait ainsi !. Espérons que cette satisfaction n'a pas été contrebalancée par une déception de la part de ceux qui se sont entêtés à nous faire voter ces travaux onéreux et d'utilité soignée Une évidence qui souligne l'intérêt pour les Copropriétaires de rester vigilants sur le bien fondé des travaux proposés et surtout de leurs présentations en Assemblée Générale.

A quel moment commence la désinformation ? demande M.J.F. PEUMERY .

Eh bien elle commence justement là !...

Signé : M....

Suivant Arrêt rendu le 14 Décembre 1995, la 1ère chambre de la Cour d'Appel de VERSAILLES a :

- débouté les époux MARCHESSEAU en toutes leurs demandes, fins et conclusions,
- confirmé le Jugement rendu le 11 juillet 1993 en toutes ses dispositions, et y ajoutant :
- condamné les époux MARCHESSEAU à payer au SYNDICAT PRINCIPAL DES COPROPRIETAIRES DU CHESNAY-TRIANON et au SYNDICAT SECONDAIRE DE LA RESIDENCE PASSY pour chacun :
 - la somme de 10.000 Frs à titre de dommages
 - la somme de 15.000 Frs au titre des frais irrépétibles
- condamné les époux MARCHESSEAU aux entiers dépens.

Ces condamnations s'ajoutant à celles prononcées le 9 Juillet 1993 contre les époux MARCHESSEAU par la 2ème chambre du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES en l'occurrence pour chacun des deux syndicats :

- une somme de 10.000 Frs à titre de dommages-intérêts
- une somme de 10.000 Frs au titre de l'Article 700 du N.C.P.C.

C'est donc au total les sommes suivantes dont le recouvrements sera effectué à l'encontre des époux MARCHESSEAU suite à l'Arrêt rendu par la Cour d'Appel de VERSAILLES :

- Pour le SYNDICAT PRINCIPAL DES COPROPRIETAIRES DU CHESNAY-TRIANON : ... 45.000 Frs
- Pour le SYNDICAT SECONDAIRE DE LA RESIDENCE PASSY : ... 45.000 Frs

outre les dépens de première instance et d'Appel.

La Lettre de Parly 2 & PARLY EVASION

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Directeur de la publication : J.P. Barrère

Président du Conseil Principal : M. Pradaud

Vice Président du Conseil Principal chargé
de l'information et de la communication :
J.F. Peumery

J.C. Buffet, A.L. Francolini, J. Grangerot, N. de Jerfanion, Serge Lebéfaude, G. Mercier, C. Pitrou, M. Texier, D. et C. Yollant.

Photos : C. Daumerie, FLAINE, J.F. Peumery, D. et C. Yollant
Création, maquette, réalisation :
GLOBAL GRAPH : 60 12 60 95

Publicité COFRETH : Création, maquette,
réalisation : ADI : 41 19 42 42
Impression : ADI : 41 19 42 42

Mise sous plis : ARTS et BOIS : 39 54 70 77
Bulletin d'information de l'Association pour
l'Animation de Parly 2 - Local postal 376
78158 LE CHESNAY CEDEX